

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ACSÉ	VILLE	CR	CG	AUTRES
ADIJE*	Cités Lab Marignane Service d'Amorçage de Projets Est Etang de Berre	12 000 €	5 000 €	4 000 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €

*ADIJE : Association pour le Droit à l'Initiative des Jeunes Entrepreneurs

THEMATIQUE :

EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTERLOCUTEUR :

Franck GORGONE

ANTERIORITE DE L'ACTION :

Depuis 2007

CONTENU DU PROJET :

L'action se situe en amont du parcours de l'accompagnement à la création d'entreprise. Rappelons que le dispositif CitésLab ne remplace pas et ne se substitue pas aux structures d'accompagnement : outil complémentaire, présent continuellement dans les quartiers prioritaires, il est le maillon manquant de la chaîne qui permet de lever les freins inhérents à ce public, souvent en situation de précarité sociale et qui reste éloigné des dispositifs d'accompagnement de droit commun. Le chef de projet CitésLab va ainsi, après avoir détecté sur les territoires des porteurs(ses) de projet, apporter à ces derniers(res) un premier niveau d'information sur les points de vigilance et sur les aides mobilisables, les aider à formaliser leur projet pour ensuite les orienter vers les structures d'accompagnement adéquates.

LOCALISATION :

Bassin d'emploi de Marignane, intervention prioritaire sur les quartiers CUCS.

SUPPORTS D'ACTIVITES :

Moyens mis en œuvre :

- Humains : Un chef de projet (formation Master2) sur une journée et demie,
- Matériels : Locaux mis à disposition par la Direction de l'Aménagement Urbain et de la Cohésion Sociale pour recevoir le public lors des RDV individuels,
- Equipement : ordinateur portable, connexion internet, téléphone portable.

PUBLIC VISE :

Personnes ayant une idée ou un projet de création d'entreprise, en situation de précarité face à l'emploi, habitant Marignane (prioritairement celles issus des quartiers prioritaires de la ville et en particulier les femmes de ces quartiers) et les communes de la CUM (St Victoret, Gignac la Nerthe).
Objectif : 175 personnes (sensibilisation et entretiens individuels confondus).

OBJECTIFS :

Objectif général : favoriser l'émergence de projets de création d'activité dans les quartiers prioritaires de Marignane.

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser dans le cadre d'ateliers collectifs : 100 personnes

- Accueillir en entretiens individuels pour un approfondissement de leur projet : 75 personnes
- Amorcer c'est-à-dire orienter vers une structure d'accompagnement ou conduire à la création : 25 personnes

PARTENARIAT :

Pôle d'insertion, PLIE MPM Ouest, Mission Locale, Pôle Emploi, ADREP, IE, Cap Emploi Heda, ADDAP 13...

DUREE : 12 mois

BILAN 2013 :

285 personnes ont pu bénéficier de l'action (**187 en collectif et 98 en individuel**).

Seuls, les publics rencontrés dans le cadre des entretiens individuels ont fait l'objet d'une analyse statistique.

Ainsi sur ces **98** personnes :

Provenance géographique : 76 habitent Marignane dont 40 les quartiers CUCS de Marignane (Centre-ville : 26, Parcs Saint-Georges, Saint-Louis et Saint-Pierre V : 1, Parcs Méditerranée, Hélène Boucher et Camoins : 5, Florida Parc et La Chaume : 8),

22 habitent des communes de la Communauté Urbaine de Marseille (Saint-Victoret et Gignac-la-Nerthe),

Sexe : 50 femmes (focus Marignane : 40) 48 hommes (focus Marignane : 36).

Situation sociale et revenu : 86 sont demandeurs(ses) d'emploi dont 47 de plus de 12 mois (Marignane : 64 demandeurs d'emploi dont 40 de plus de 12 mois). A noter que la progression de demandeurs d'emploi de longue durée parmi le public rencontré est significative par rapport à l'année dernière (38 en 2012).

44 sont bénéficiaires des minima sociaux (Marignane : 35).

Niveau de formation :

53 ont un niveau inférieur au baccalauréat (Marignane : 44).

Projets portés :

en premier lieu des projets dans le secteur des services (aux entreprises, aux particuliers, mixtes) : **30** (Marignane : 20),

puis dans l'artisanat hors BTP : **18** (Marignane : 13), la restauration : **13** (tous de Marignane)

et le BTP : **12** (Marignane : 11).

Les permanences ont été tenues dans les locaux du Relais Emploi-Formation de la ville de Marignane (12 rue Henri Barrelet) à raison d'une fois par semaine (le mercredi). Les séances collectives de sensibilisation ont été essentiellement organisées au sein du Pôle Emploi de Marignane et dans les locaux de l'ADIJE à Vitrolles. Quatorze ateliers ont été animés. Le forum « Femmes chefs d'entreprise » a été réalisé à l'Espace Saint-Exupéry le 29 janvier 2013.

Les objectifs ont été atteints :

Le public touché même s'il n'est pas issu exclusivement des quartiers CUCS est un public en situation de précarité face à l'emploi et en majorité avec un faible niveau de qualification.

187 personnes ont été sensibilisées en collectif (objectif de 100). (NB : nous avons inclus dans ces statistiques les personnes qui sont venues au forum).

98 personnes ont été reçues dans le cadre d'entretiens individuels (objectif de 75).

31 sur ces 98 ont été orientées vers une structure d'accompagnement de droit commun ou ont créé une entreprise à la suite du travail de formalisation (objectif de 25) :

- **14** sont actuellement accompagnées (Marignane : 13),
- **12** ont créé leur entreprise (Marignane : 6),
- **5** ont arrêté leur projet après un accompagnement.

NB : à noter que ces résultats ne sont pas définitifs puisqu'à ce jour 30 personnes sont encore dans une phase d'aide à la formalisation et peuvent être par la suite orientées vers les structures d'accompagnement et/ou créer leur entreprise.

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ACSÉ	VILLE	CR	CG	AUTRES
GRAINES DE SOLEIL	Favoriser l'insertion des Publics de Marignane en rupture sociale et professionnelle	6 000 €	2 000 €	4 000 €	0 €			

THEMATIQUE :

EMPLOI – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTERLOCUTEUR :

Jonathan MONSERAT

ANTERIORITE DE L'ACTION :

Depuis 2010

CONTENU DU PROJET :

L'action proposée au public qui réside dans les quartiers prioritaires de Marignane est liée à la mission générale de l'association. L'accompagnement sur le terrain dans la tenue d'un poste de travail ainsi que l'accompagnement à la résolution des freins périphériques, pour un retour durable sur le marché de l'emploi conventionnel, est renforcé pour ce public.

Axe 1 : Le retour/ la découverte du milieu de travail

Axe 2 : L'accompagnement socioprofessionnel

Axe 3 : formation des salariés en insertion

LOCALISATION :

Terrains agricoles à Châteauneuf-les-Martigues et St Julien-les-Martigues

SUPPORTS D'ACTIVITES :

Moyens matériels :

1. Les terrains :

Quatre parcelles sont mises à disposition par la Mairie de Châteauneuf-les-Martigues :

- 2 parcelles totalisant 1.7 hectares, alimentées par l'eau du Canal de Provence.
- Une parcelle de 300 m², viabilisée sur laquelle sont installés aujourd'hui : une salle de formation (constituée de 3 Algécos assemblés), un algéco sanitaire, deux algecos vestiaires, 4 algecos bureaux, deux containers pour le matériel, une serre de conditionnement, 5 serres de production maraîchère, une serre de production de plants maraîchers, deux hangars.
- Une parcelle de 200 m² à viabiliser.

2. Les locaux :

- 1 salle de réunion : composée de 3 algécos, elle permet aux salariés de réaliser briefing, débriefing, travail sur table, réunion d'information... Cette salle est mise à leur disposition pour prendre leur repas (1 micro-ondes, 1 frigidaire et 1 cafetière sont mis à leur disposition) et sert de salle de réunion.
- 1 bloc sanitaire : Toilettes et douches séparés pour les hommes et les femmes.
- 2 salles de repos : équipées de casiers individuels munis d'un cadenas, elles permettent à chaque "aide-maraîcher" de se changer et de ranger leurs affaires en toute sécurité.

- 1 algéco bureau : Lieu d'accueil situé à l'entrée du chantier, c'est le poste de travail du directeur et de l'assistante de direction.
- 1 bureau : Composé d'un algéco, c'est le poste de travail de la Conseillère en Insertion Sociale et Professionnelle.
- 1 bureau de production (en cours d'aménagement : composé de deux algécos, c'est le bureau du coordinateur technique, de l'encadrant technique pédagogique et social et de la chargée d'animation et de coordination pédagogique).

3. Matériel agricole :

Irrigation, 6 serres froides, outils agricoles manuels, équipements et outils destinés à la réalisation de travaux dans les secteurs du bâtiment et des espaces verts; 3 ânes, du matériel de traction animale, un motoculteur, du matériel pour le travail de la terre, deux tracteurs, une motteuse...

4. Matériel pour le conditionnement des paniers :

Une serre de conditionnement, bac de lavage, tables, étagères, un container frigorifique, Balances, paniers, sacs en papier, élastiques.

5. Véhicule :

- Un camion plateau pouvant transporter 1 chauffeur + 6 personnes,
- Un monospace pouvant transporter 1 chauffeur + 6 personnes.

6. Matériel pour l'accompagnement et l'administratif :

7 ordinateurs, une imprimante multifonction, deux climatiseurs, une connexion internet haut débit, 1 téléphone portable, 2 téléphones fixes, un photocopieur

PUBLIC VISE :

Accueil et accompagnement de 25 personnes sur la structure en entrées et sorties permanentes :

- 13 bénéficiaires du RSA ;
- 6 jeunes de moins de 26 ans sous contrat CIVIS ;
- 3 personnes bénéficiaires de minimas sociaux (ASS, chômage de longue durée, AAH...) ;
- 3 personnes sous-main de justice ;

Nos salariés « bénéficiaires » viennent de différentes communes : Châteauneuf-les-Martigues – La Mède, Martigues, Marignane, Port de Bouc, Ensues-la-Redonne, Carry le Rouet, Saint Mitre les Remparts, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret.

Du 1^{er} janvier au 6 décembre 2013, 52 personnes (25 actuellement sous contrat) ont intégré/ont partis de la structure dont 14 marignanais. 56% « des aides-maraîchers » ont trouvé une sortie dynamique (CDI – CDD – Formation qualifiante – Autres sorties positives) soit 15 salariés sur 27.

OBJECTIFS :

Objectif général : Permettre à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité salariée à travers les différents supports d'activités ancrés dans le développement durable mis en œuvre sur la structure tout en travaillant sur un projet social et professionnel aboutissant sur un emploi durable.

Objectifs opérationnels poursuivis :

1. Identifier et mettre en œuvre les solutions adéquates à la levée des freins à l'emploi
2. Elaborer et valider un projet professionnel cohérent
3. Trouver une formation ou un emploi durable aux salariés du jardin

PARTENARIAT :

Pôle Emploi, Pôle Insertion Istres, Marignane, Martigues, Vitrolles, Défi Pour l'Emploi Châteauneuf Côte Bleue, PLIE MPM Ouest, Maison de l'emploi du pays de Martigues, PLIE CAPM, Cyberbase de la MDE, AMPTA, l'APDL, Transport Mobilité Solidarité (TMS), Centre Social du Bargemont, La médiathèque de Châteauneuf-les-Martigues, les CCAS, la MSA, CAP Emploi Heda, le Secours Populaire, Les Missions locales (Berre, Saint Victoret, Martigues, Port de Bouc), le SPIP, la Plateforme de Vocation de Miramas, L' IE 13, le Service Emploi de la Mairie de Marignane, la Plateforme Services à la personne Etang de Berre, les services Cohésion Sociale (Marignane, Port de Bouc, Martigues).

DUREE : 12 mois

BILAN :

Du 1^{er} janvier au 6 décembre 2013, 52 personnes (25 actuellement sous contrat) ont intégré/ont partis de la structure dont 14 marignanais parmi lesquels 10 résident dans les quartiers prioritaires de la commune. 56% « des aides-maraîchers » ont trouvé une sortie dynamique (CDI – CDD – Formation qualifiante – Autres sorties positives) soit 15 salariés sur 27.

ETAT DU PUBIC MARIGNANAIS EMPLOYE ET ACCOMPAGNE AU SEIN DE LA STRUCTURE					
Initial	Statut	Naissance	Sexe	Adresse	Situation professionnelle
RF	RSA	08.03.1965	M	Marignane (Centre Ville)	Résolution de problématiques sociales sans sortie dynamique
AF	CIVIS	14.10.1987	M	Marignane (le Jai)	CDD agent de fabrication (entreprise de création de cigarettes électroniques)
LN	CIVIS	05.05.1990	M	Marignane (Parc Saint Georges)	CDI employé polyvalent « Magic Land »
JPB	ASS	13.04.1953	M	Marignane (parc Saint Louis)	Sous contrat
TG	RSA	02.03.1983	M	Marignane (centre-ville)	Reprise gérance d'un restaurant (Cannes)
TO	RSA	10.11.1979	M	Marignane (parc Saint Louis)	Création statut d'auto entrepreneur et obtention de la carte de vendeur ambulant sur les marchés
RK	RSA	31.12.1957	F	Marignane (Parc Méditerranée)	Résolution de problématiques sociales sans sortie dynamique
LC	CIVIS	27.10.1994	M	Marignane (Parc Méditerranée)	Contrat d'avenir ou cas échéant formation magasinier (février 2014)
LF	CIVIS	11.03.1992	M	Marignane (centre-ville)	Résolution de problématiques sociales sans sortie dynamique
HC	RSA	26.02.1959	M	Marignane (rue jean couret)	Sous contrat
AM	RSA	26.08.1969	M	Marignane (rue des fenaisons)	Sous contrat
TR	RSA	16.07.1970	M	Marignane (Le Jai)	Sous contrat
MH	RSA	19.02.1971	M	Marignane CCAS (Place Camille Desmoulins)	Sous contrat
FC	CIVIS	14.08.1991	M	Marignane (La chaume)	Sous contrat

Sur les 14 marignanais employés et accompagnés sur la structure, 10 résident dans les quartiers prioritaires.

Depuis le 1er janvier 2013, huit marignanais sont sortis de l'association. De nombreux freins ont été résolus durant leurs contrats :

- Une personne a repris un restaurant en gérance sur Cannes après avoir résolu ses problématiques justice, logement, confiance en lui.
- Une personne a trouvé un Contrat à Durée Déterminée en tant qu'employé polyvalent (6mois) et a pérennisé son poste.
- Une personne a trouvé un Contrat à Durée Déterminée en tant qu'agent de fabrication de cigarette électronique.
- Une personne a obtenu son statut d'auto-entrepreneur ainsi que sa carte de vendeur ambulant sur les marchés.
- Une personne est en voie d'obtenir un contrat d'avenir et le cas échéant sera en formation qualifiante magasinier à dater de février 2014.

Trois salariés sont sortis sans sortie dynamique mais en ayant résolu la plupart de leurs problématiques sociales :

- Résolution des problématiques justice,

- Résolution des dettes financières,
- Travail sur le projet professionnel et mise en condition dans une recherche de travail,
- Travail sur la mobilité,
- Inscription dans les agences d'intérim.

Ainsi, malgré des avancées et malgré une recherche active d'emploi, aucun emploi n'a été trouvé à l'issue de leur contrat.

Six marignanais sont actuellement sous contrats.

De nombreux freins sont en cours de résolution : Justice, mobilité, accompagnement vers la retraite, la formation (espaces verts, bâtiment, employé libre-service,), qualification (financements des CACES 1, 3, 5), recherche active d'emploi (travail sur les savoirs-être et savoirs-faire) et positionnement sur différentes offres d'emploi.

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ACSÉ	VILLE	CR	CG	AUTRES
GRAINES DE SOLEIL	Favoriser les échanges entre communautés et générations sur Florida, Responsabiliser les habitants sur leur habitat et cadre de vie, Sécuriser l'accès aux berges du Raumartin lieu des jardins partagés	8 000 €	3 000 €	3 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	

THEMATIQUE :
HABITAT CADRE DE VIE

INTERLOCUTEUR :
Jonathan MONSERAT

ANTERIORITE DE L'ACTION :
2013

CONTENU DU PROJET :

L'action découle directement de l'étude que nous avons réalisée en 2013. Suite aux analyses et préconisations de celle-ci l'action que nous souhaitons mettre en œuvre permettra d'accompagner les habitants de Florida dans la mise en conformité de leurs parcelles, de fédérer les habitants autour d'un projet commun visant à améliorer leurs cadres de vie et leurs habitats tout en étant accompagnés par « Graines de Soleil » en ce qui concerne le maraîchage et l'élaboration de règles collectives communes et durables.

LOCALISATION :

Florida Parc

SUPPORTS D'ACTIVITES :

Moyens humains :

2 journées d'action avec 5 salariés soit 13 heures complétées par une présence régulière de l'animatrice

Moyens matériels :

- Matériaux :
Courrier d'invitation pour les réunions de concertation et encre à imprimer, Piquets, fil de fer, impression d'un règlement intérieur par jardinier, outils.
- Véhicule :
Un camion plateau pouvant transporter 1 chauffeur + 6 personnes.
Un monospace pouvant transporter 1 chauffeur + 6 personnes

PUBLIC VISE :

Cette phase opérationnelle s'adresse principalement aux locataires bénéficiant d'ores et déjà d'une parcelle. Néanmoins à travers des réunions d'informations collectives qui seront organisés au pied de la résidence, tous les habitants (environ 800 locataires) seront informés de la démarche et pourront y contribuer à partir de la phase opérationnelle numéro 2. En complément la mise aux normes et la sécurisation des berges du Raumartin sera bénéfique à l'ensemble de la résidence.

OBJECTIFS :

- 1 . Favoriser la cohésion sociale et les échanges entre communautés et générations,
2. Responsabiliser les habitants sur leur habitat et leur cadre de vie,
3. Sécuriser l'accès aux berges du Raumartin.

Sous l'initiative d'un noyau d'habitants, des jardins partagés cultivés sous forme de parcelles individuelles de manière désorganisée (aucune définition de tailles standard de parcelles, aucun cadre légal pour cultiver ce terrain...) se sont développés aux pieds des immeubles de la Résidence Florida à Marignane. Ces parcelles sont exploitées par un noyau d'habitants sans autorisation ni règles collectives qui génèrent des limites. En effet, ce terrain est cultivé en dehors de tout cadre légal et exclut un certain nombre de locataires souhaitant également s'investir dans ce projet.

Malgré ces problématiques multiples les enjeux économiques et sociaux liés au développement de jardins partagés sont nombreux :

- Favoriser la cohésion et le lien social au sein d'un quartier prioritaire, améliorer le cadre de vie des résidents de Florida, permettre aux habitants de consommer des légumes à moindre coût, responsabiliser et favoriser l'appropriation par les locataires de leurs habitats.

PARTENARIAT :

Equipe CUCS

DUREE :

Avril à juillet 2014

BILAN :

Etude et conseil sur la mise en œuvre d'un jardin partagé de bas d'immeubles au sein de la copropriété Florida Parc. L'investigation a eu lieu de mai à septembre 2013 au téléphone ou dans les locaux du syndic de copropriété (Somatrim) puis de septembre à novembre 2013 la phase d'étude et de rédaction s'est réalisée au sein de l'association Graines de Soleil.

Suite aux contacts et entretiens avec les différents acteurs présents sur le quartier nous avons pu répondre à la plupart des questionnements que nous formulions au départ de l'action : les parcelles ont ainsi une reconnaissance au niveau du Conseil Syndical même si aucune harmonisation au cadre n'a été fixée.

Si nos préconisations sont acceptées, les personnes gestionnaires de la dizaine de jardins existants pourront bénéficier d'un aménagement de leurs parcelles et d'un appui technique sur la culture maraîchère. L'ensemble des résidents pourra également voir l'embellissement des espaces communs (certains résidents pourront également cultiver une parcelle) et profiter d'un nouvel espace commun et de rencontre au sein de la copropriété.

Nous avons des réponses quant à la forme légale de l'implantation des ces jardins, leur conformité quant aux règles d'aménagement des rives et nous en avons conclu la nécessité de mettre en place 3 des 4 fiches actions indiqués dans notre étude, à savoir, permettre aux jardiniers de s'approprier leurs parcelle en instaurant des règles communes, embellir les parcelles en homogénéisant les clôtures et accompagner les habitants dans l'aménagement de parties communes. En parallèle et en lien avec les autres animations que nous menons avec les habitants de Marignane nous avons également eu l'occasion de rentrer en contact, de façon indirecte, avec des résidents de Florida Parc afin de les sensibiliser sur ces thématiques.

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ACSÉ	VILLE	CR	CG	AUTRES
TMS*	Mobilité pour l'emploi et le développement économique	20 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	

* Transport Solidarité Mobilité

THEMATIQUE :

EMPLOI – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTERLOCUTEUR :

Bertrand SCHALLER

ANTERIORITE DE L'ACTION :

Depuis 2008

CONTENU DU PROJET :

Accompagnements ponctuels en véhicule, individuel ou collectif, en complémentarité des réseaux de transports existants.

Accompagnement dans le cadre de la réalisation de démarches emploi, administratives, sociales, juridiques sur orientation d'un référent.

Durant l'accompagnement, les usagers s'expriment, se confient (véhicule « bulle ») et les problématiques autres que la non mobilité sont relayées aux partenaires ou en interne (référent social de TMS).

Les déplacements en emploi (démarrage ou maintien) peuvent avoir une durée de 15 jours consécutifs permettant à l'utilisateur de trouver une solution de mobilité et de pouvoir poursuivre son travail.

Cet outil est complémentaire aux prêts de deux et quatre roues et permet une réactivité maximale quant aux entretiens d'embauche et démarrages emploi qui nécessitent souvent une « réponse » immédiate.

Accompagnement collectif pour les prestations collectives, chantier d'insertion (transport de salariés), transport de jeunes Mission Locale...

Deux accompagnateurs sont présents sur le territoire.

LOCALISATION :

Les quartiers CUCS de Marignane : Centre ville, Parcs St Georges, St Louis, Parc Méditerranée, Parc Hélène Boucher, Florida Parc, La Chaume.

SUPPORTS D'ACTIVITES :

Prêt de cyclomoteurs

Le prêt de cyclomoteurs est destiné aux jeunes et adultes qui démarrent un emploi ou aux salariés en rupture de mobilité (maintien dans l'emploi).

Il permet d'accéder par la mobilité à des emplois de proximité (rayon de 15 à 20 kilomètres), activités saisonnières (agriculture, hôtellerie, restauration,...), logistique, services à la personne, ... à des horaires non compatibles avec les transports publics.

Modalités :

- mise à disposition après entretien individuel (2 heures) : diagnostic mobilité, établissement d'un projet de mobilité autonome, sensibilisation à la sécurité routière des deux roues, test de maniabilité
- signature d'un règlement intérieur et d'un contrat de prêt
- suivi tous les 15 jours : reconduction du contrat, état des lieux du véhicule,...

Moyens humains :

1 référent de l'action

Moyens matériels :

1 téléphone portable

5 cyclomoteurs équipés de casques et antivol, 2 vélos

Prêt de voitures avec covoiturage

Le prêt de voitures s'adresse aux personnes non mobiles, possédant le permis de conduire mais pas de véhicule, employés à des horaires ou dans des zones géographiques ne permettant pas l'utilisation des transports en commun. L'organisation du covoiturage est mise en place si les lieux de résidence et de travail concordent. TMS est garant du covoiturage, c'est-à-dire qu'il s'engage à organiser ce système quant il peut être rendu possible.

Modalités :

- mise à disposition après entretien individuel (3 heures) : diagnostic mobilité, établissement d'un projet de mobilité autonome, sensibilisation à la sécurité routière, test d'aptitude à la conduite
- signature d'un règlement intérieur et d'un contrat de prêt
- suivi hebdomadaire : reconduction du contrat, état des lieux du véhicule,...

L'action favorise l'insertion professionnelle et développe la solidarité par l'obligation de covoiturage (positionnement conjoint de plusieurs personnes en emploi). La durée des prêts est déterminée par le projet mobilité de l'usager. La reconduction des contrats permet de faire le point sur l'évolution du parcours de la personne.

Moyens humains :

1 référent de l'action

Moyens matériels :

1 téléphone portable

3 voitures

PUBLIC VISE :

Les personnes concernées par les actions de TMS sont les jeunes de 16 à 25 ans, ainsi que les adultes en recherche et/ou en voie d'insertion sociale et/ou professionnelle. En particulier les chômeurs de longue durée, les stagiaires de la formation professionnelle, les salariés sans moyens de transport disposant de peu de ressources ainsi que les bénéficiaires du RSA (pour l'axe Mobilité). Nous ne pouvons pas évaluer le nombre de personnes bénéficiaires. Ce nombre est dépendant de la demande. Toutes personnes non mobiles peuvent être orientées vers TMS.

OBJECTIFS :

- Faciliter l'accès à l'emploi,
- Travailler à la levée des freins matériels et psychologiques à la mobilité,
- Travailler sur l'acquisition de connaissances et de compétences de base afin de favoriser une mobilité autonome,
- Evaluer les difficultés de mobilité propres au territoire,
- Mettre en place des actions.

PARTENARIAT :

L'association TMS, partenaire de la ville de Marignane, va soutenir les associations Marignanaïses par la mise à disposition de minibus dans le cadre d'animation socioculturelle. Elle participe à toutes les actions emplois du territoire.

DUREE :

12 mois

BILAN :

TRANSPORT MICRO COLLECTIF : 36 personnes, 15 hommes et 21 femmes, 28 d'entre elles sont inscrites à Pôle Emploi.

Objet du premier déplacement : 36 personnes.

Entretien d'embauche	Démarrage emploi	Formation	Démarches administratives
1	12	4	8
Démarches juridiques	Démarches logements	Démarches sociales	Démarches santé
2	1	1	7

47% des personnes sont en emploi ou en formation.

Totalité des accompagnements : 334 accompagnements

Maintien emploi	Démarrage emploi	Entretien d'embauche	Démarches administratives	Formation
163	34	2	28	20
Démarches juridiques	Démarches logements	Démarches sociales	Démarches santé	
6	1	34	46	

Situation de mobilité :

	1 ^{er} entretien	Au 31 Octobre 2013	Différence
Permis /pas de véhicule	12	10	-2
Pas de permis/Pas de véhicule	21	17	-4
Inscription auto-école	1	4	+3
Permis et véhicule	2	2	/
Prêt en cours	/	3	+3
TOTAL	36	36	

Prêt de véhicules : 20 pour 18 hommes et 2 femmes

16 d'entre eux sont inscrits à Pôle Emploi.

Objectif du déplacement : 8 pour un démarrage emploi, 12 pour un maintien

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ACSÉ	VILLE	CR	CG	AUTRES
IE13*	Mise en œuvre d'un Atelier Chantier d'Insertion Espaces Verts Marignane	14 000 €	7 000 €	0 €	5 000 €	0 €	2 000 €	

* Insertion et Emploi 13

THEMATIQUE :

EMPLOI – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTERLOCUTEUR :

Fanny CANOVAS

ANTERIORITE DE L'ACTION :

Depuis 2011

CONTENU DU PROJET :

C'est dans un contexte socio-économique fragile, marqué de surcroît par l'absence d'opérateurs agissant sur le champ de l'IAE qu'un appel à projet à été lancé par la ville de Marignane et ce dans le cadre de la Programmation du Plan Urbain de Cohésion Sociale 2013.

La structure L'IE 13, forte d'une expérience dans le développement et la gestion de chantiers d'insertion depuis 2003 sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, s'est positionnée pour la réalisation préalable, dès novembre 2012, d'une étude de faisabilité, étude dont l'objectif était de mesurer la pertinence de la mise en place d'une action expérimentale : un chantier d'insertion « Entretien des Espaces Verts » composé de 8 postes d'insertion et basé sur la ville de Marignane.

L'étude a permis de mettre en exergue, d'une part le besoin pour la commune de répondre à une problématique concernant l'employabilité de personnes précarisées et isolées, bénéficiant des minima sociaux tel que le RSA. L'absence de dispositifs d'insertion sur le territoire de Marignane pénalise les prescripteurs dans l'orientation des publics les plus éloignés de l'emploi, qui ne peuvent pas être directement positionnés sur des postes de droit commun.

Et d'autre part, un travail en collaboration avec les différents services de la ville a permis d'identifier les besoins en entretien des espaces verts. Il y a un réel besoin de mettre en place des actions d'embellissement du cadre de vie dans les quartiers prioritaires et de valoriser le patrimoine « vert » de la ville dans un souci de développement durable dans toutes ses dimensions.

Par ailleurs, l'étude de faisabilité s'est révélée être un vecteur de communication autour de l'IAE, outil des politiques de l'emploi encore méconnu qui connaît certaines appréhensions culturelles.

LOCALISATION :

L'action se réalise sur l'ensemble des quartiers CUCS de la commune de Marignane.

SUPPORTS D'ACTIVITES :

Les moyens matériels

Mis à disposition d'un local dédié à l'accompagnement : l'accompagnement pourra s'effectuer sur la commune dans les locaux du lieu d'accueil RSA de l'IE13 (30 avenue du Général Salan) ; un bureau sera mis à disposition de la coordinatrice du chantier d'insertion où elle y effectuera des permanences régulières.

Matériels de suivi administratif, de gestion et informatiques :

- Secrétariat (accueil et information),
- Ordinateurs et mise à disposition d'un accès à internet,
- Salle de réunion, bureaux individuels pour les salariés permanents et les réceptions individuels,
- Téléphones fixes et portables,
- Photocopieur / scanner / Imprimante / Fax et relieuse,
- Fournitures diverses utiles à la gestion administrative des dossiers,
- Panneau d'affichage,
- Mobilier d'accueil.

Equipement et fournitures pour la réalisation des travaux :

- Equipements de sécurité pour chaque salarié: chaussures de sécurité, gants, casques, pantalons de travail, jambières, protèges tibias, lunettes de sécurité, gilets réfléchissants.
- Matériel et outillage : élagueuses, tronçonneuses, broyeurs, souffleurs, perches élagueuse, sécateurs de force, échelle, rotatifs et harnais, tailles haies, cisailles de taille, casques visières...

De plus, afin de palier aux problèmes d'autonomie liés aux déplacements de nos salariés en insertion, nous avons également besoin d'un camion benne avec cabine pour assurer leurs déplacements, ramasser les résidus et transporter le matériel sur les zones d'intervention.

PUBLIC VISE :

- Le public bénéficiaire de cette action reste les Marignanais et Marignanaises, résidant en zone CUCS, éligibles aux contrats aidés (CAE),
- Les allocataires de minimas sociaux et notamment les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active RSA,
- Les demandeurs d'emploi de longue durée,
- Les jeunes sans qualification de 18 à 25 ans,
- Personnes incarcérées pouvant bénéficier d'une mesure d'aménagement de peine, suivies par le SPIP,
- Une équipe de huit personnes.

OBJECTIFS :

Ce projet doit contribuer à la réinsertion des publics les plus en difficulté, par la mise en place d'activités professionnelles relatives aux métiers de l'environnement et des espaces verts. Les activités proposées ne nécessitent pas de niveau scolaire ni de qualifications avancées et elles ouvrent la perspective de gain de compétences professionnelles pour les métiers ciblés.

Cette action peut également être un support pour la découverte de métiers et la construction d'un projet de formation accessible aux publics de bas niveau de qualification. Parallèlement, elle participe aussi au rapprochement entre le secteur marchand concerné (Espaces verts et jardinage) et les publics en recherche d'emploi.

Par le biais du dispositif Atelier et Chantier d'Insertion, notre action vise trois objectifs :

Amorcer et consolider les parcours individuels

Retrouver ou acquérir les savoirs être au travail ainsi que des qualifications de base

Permettre au public concerné de résoudre des difficultés d'ordre socioprofessionnel, de lever les freins à l'emploi et d'accéder à l'emploi durable

L'objectif majeur de ce projet est de permettre à des marignanaises et marignanais, résidant en zone CUCS et éligibles aux contrats aidés, de démarrer ou réactiver une démarche concrète de retour à l'emploi.

PARTENARIAT :

Services techniques de la Ville de Marignane, l'équipe opérationnelle du CUCS.

DUREE :

12 mois

BILAN :

Etude de faisabilité menée entre novembre 2012 et juin 2013 :

30 novembre 2012 et 15 février 2013 : participation partenariale de situation de gestion urbaine de proximité phase 2, 6 décembre 2012 : réunion de lancement de l'étude de faisabilité, Décembre à avril 2013 : réalisation de l'étude de faisabilité

En dehors du site du Parc Saint Louis pour lequel nous n'avons pas réussi à joindre Ariane Immobilier (syndic de copro) l'ensemble des quartiers CUCS ont été visités en présence des partenaires locaux : agences immobilières, syndic de copropriété, bailleurs sociaux... Nous avons ainsi pu être au plus près des besoins des habitants et des responsables pour ce qui concerne l'entretien des espaces verts.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un chantier d'insertion, les publics cibles sont les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes sans qualification, les allocataires de minimas sociaux résidant dans les quartiers CUCS éligibles aux contrats aidés (CAE).

L'étude de faisabilité a permis de déterminer un calendrier d'intervention sur 12 mois pour un chantier d'insertion espaces verts. Le démarrage du chantier étant subordonné à l'accord d'une création de 8 postes d'insertion par la CDIAE et aux accords financiers de l'ensemble des partenaires (CR, CG13...) nous ne pouvons connaître avec certitude la date de démarrage de ce futur chantier. Aussi nous avons choisi de présenter le calendrier sur une année type, celle de 2014.

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ACSÉ	VILLE	CR	CG	AUTRES
ASM*	Prévention des expulsions domiciliaries : accueil, accompagnement et traitement	8 000 €	2 000 €	5 000 €	1 000 €	0 €		

* Association Solidarité Marignanaise

THEMATIQUE :
HABITAT CADRE DE VIE

INTERLOCUTEUR :
Nora GUEGAN

ANTERIORITE DE L'ACTION :
Pas d'antériorité

CONTENU DU PROJET :

Repérer et capter le public (locataires du parc public et privé) qui rencontre des difficultés dans son logement et pouvant se retrouver en situation d'expulsion.

(Action de repérage facilité par le fait que l'Association traite de nombreux dossiers relatifs au logement : DALO, demande de logements sociaux, médiation avec les bailleurs, dossiers de surendettement...)

Travail en partenariat avec les bailleurs publics et privés, les partenaires sociaux et les associations de Marignane.

Accueillir les ménages afin de les informer sur leurs droits et devoirs et réaliser une analyse socio-juridique de leur situation.

Permanence au sein de l'Association et/ou sur les parcs immobiliers des bailleurs.

Accompagner les ménages afin de trouver une issue favorable à leur situation.

Travail sur le maintien dans les lieux par le biais d'un travail de médiation avec les bailleurs, accompagnement et information dans la procédure judiciaire et mise en place des mesures d'accompagnement (ASELL, MASP...).

Travail sur le relogement : Demande de logements sociaux et recours DALO.

Mise en place des commissions locales de traitement des impayés et de prévention des expulsions.

Travailler sur la préfiguration de commission de prévention des procédures d'expulsions domiciliaries sur la commune de Marignane par des groupes de travail partenarial mis en place sur le territoire.

Une réunion par trimestre avec possibilité d'accroître la fréquence de ces réunions en fonction des besoins du territoire.

Ces réunions regroupent un représentant du CCAS et /ou du service logement de la mairie, un représentant du conseil Général (MDS), un représentant de la CAF, un représentant du bailleur.

Ces commissions interviendront le plus tôt possibles c'est-à-dire en amont de la procédure contentieuse de résiliation du bail (dès le premier impayé) ou lors du commandement de payer faite au locataire.

Tout dossier peut être pris en compte qu'il s'agisse d'une dette locative ou d'une procédure d'expulsion pour nuisance.

Veille sur les copropriétés sensibles du territoire.

LOCALISATION :

Quartiers prioritaires tels que définis dans le cadre du CUCS.

SUPPORTS D'ACTIVITES :

Moyens humains :

Un juriste recruté à temps partiel mobilisé à 80% sur l'action.

Une médiatrice, de formation juridique déjà salariée de l'association en responsabilité du suivi de cette action et de son inscription dans la globalité et la cohérence des autres activités menées par l'association.

PUBLIC VISE :

Public en situation de précarité : Familles, personnes âgées, personnes isolées

OBJECTIFS :

Objectif principal : Prévenir les expulsions domiciliaires avec une information sur les droits et les devoirs en matière de logement, le maintien dans leur logement des ménages et l'accompagnement au relogement en cas d'expulsion.

Mise en place et animation de commissions locales de traitement des impayés et de prévention des expulsions (CCAPEX).

Nécessité d'une cohésion et d'un travail en partenariat avec les partenaires sociaux de la commune, les bailleurs et le maillon associatif afin de pouvoir maintenir les ménages dans leur logement ou de les accompagner dans le relogement. Mise en place de commissions locales de traitement des impayés et de prévention des expulsions (CCAPEX).

Besoin d'accompagnement des ménages en précarité ayant des difficultés dans le maintien de leur logement.

Identification par les partenaires sociaux et associatifs qui nous orientent les personnes ayant des difficultés dans leur logement (Difficulté de paiement, DALO, résiliation de bail...).

Les usagers qui nous sollicitent directement sur les problèmes de logement.

Notre association dans le cadre de son rôle de médiation et d'aide aux démarches administratives rencontre un public souvent en difficulté dans le cadre du logement. (Surendettement, DALO, demande de logement, Médiation avec le bailleur).

Absence de structure sur la commune pouvant répondre à cette problématique.

PARTENARIAT :

Travail en partenariat avec les bailleurs publics et privés, les partenaires sociaux et les associations de Marignane.

DUREE :

12 mois.

BILAN :

Nouvelle action.